



Le Conseil Constitutionnel a trahi sa mission !

Composé d'affidés serviles du pouvoir exécutif et principalement d'anciens collaborateurs de la droite au pouvoir, il vient de porter un coup fatal à l'état de droit et à la démocratie.

Si Jacques Chirac promulgue la loi, ce n'est pas seulement la fin du pouvoir chiraquien qui est programmé, c'est au bout de l'épreuve de force la chute d'un régime aveugle et autoritaire.

(Communiqué de presse d'Arnaud Montebourg - 30 mars 2006 - 19h40).

Après le succès des manifestations du 28 mars, poursuivons la mobilisation pour réussir la journée d'action du 4 avril et obtenir le retrait du CPE.

L'Edito de Thierry Mandon, porte parole de Rénover Maintenant

Face au « coup d'Etat » d'un régime étouffant : la refondation démocratique est la condition du réformisme social.

1 - Comment un seul homme – fut-il premier ministre – peut-il durablement tenir tête à un pays tout entier ? Par quelle aberration démocratique des millions de français mobilisés depuis des semaines, l'ensemble des syndicats unis comme jamais depuis 1 décennie et finalement, depuis la marche arrière de la plupart des parlementaires U.M.P, l'immense majorité du Parlement échouent ils à faire entendre raison à un De Gaulle de salon ? Est-il encore possible de parler de système politique quand, barricadé à Matignon le maître des lieux peut défier tranquillement ceux dont il procède, le peuple au nom duquel il gouverne et le Président qui lui a offert une légitimité politique qu'un champ de bataille démocratique ne lui a jamais accordé.

2 - Dans la prise d'otage institutionnelle conduite au forceps par Dominique DE VILLEPIN, il y a bien sûr les arguments de circonstances. Premier d'entre eux : La bagarre à droite entre les postulants à la succession du Président politiquement défunt et la compétition pour s'adjuger les faveurs du peuple de droite. Au populisme sécuritaire de SARKOZY, D. DE VILLEPIN aura préféré la stratégie de la « contre-réforme sociale » pour

s'assurer les bonnes grâces de la partie la plus conservatrice de son électorat. Mais impossible de faire marche arrière : reculer serait se suicider.

S'y ajoute l'échec désormais évident de la politique de lutte contre le chômage d'une majorité qui attendait des miracles de baisses d'impôts massives menées depuis 4 ans au bénéfice de ceux qui en avait le moins besoin. Quand le fiasco menace, ne reste plus que le poker : En brisant d'un seul coup les règles élémentaires du code du travail, D. DE VILLEPIN espérait sauver sur le dos des jeunes une politique qui, pour une fois, réunit CHIRAC – DE VILLEPIN et SARKOZY... dans le même échec.

L'affaiblissement présidentiel, enfin, a créé les conditions de l'évaporation démocratique du locataire de Matignon. N'ayant rien à craindre du peuple, qu'il ne connaît qu'à travers les romans, et moins encore du Président dont il connaît les moindres secrets, le Premier ministre est seul maître au monde. Enfermé à Matignon comme « Human Bomb » hier dans une école de Neuilly, il suffit de tenir, pense-t-il, quitte à offrir à N. SARKOZY une occasion de rebondir.

Lire la suite en page 4

Sommaire

Actualité p.2
CPE
Loi participation financière
Justice sans appel

Solidarité p.3
SOS Lycées ruraux

Vie du courant p.5

Culture militante p.6

Derrière le CPE, la misère des universités...

— PAR "GROUPE EDUCATION" DE RÉNOVER, MAINTENANT. —

Une explosion de colère cache toujours des causes plus profondes, le CPE ne déroge pas à la règle. L'argumentation de Dominique de Villepin est désarmante de naïveté : pourquoi ces jeunes se révoltent-ils contre une situation, la précarité, qui est déjà la leur ? Pourquoi les familles n'obligent-elles pas leurs enfants à rester chez eux faire sagement leurs devoirs ? Ces réactions révèlent

une grave méconnaissance de ce qu'est aujourd'hui un étudiant. Une fois de plus, la tentation d'une gestion conservatrice de la France l'emporte : après la France des cités, la France des amphithéâtres se voit proposer la même solution, l'interdiction de sortir dans la rue et la précarité. Ce projet d'une France cadennassée à double tour dans sa chambre laisse songeur.

Lire la suite en page 2

Derrière le CPE, la misère des universités...

Où est-ce qu'un étudiant aujourd'hui ? Un adulte destiné à poursuivre des études jusqu'à 25, 26 ans, voire plus sans espérer que le marché du travail lui donne l'autonomie et la reconnaissance qui devrait marquer la fin des études. Un individu qui a fait plusieurs années d'études pour avoir une situation moins enviable que celle de parents qui n'en ont pas fait ou très peu. Un électeur de plus en plus persuadé qu'aucun contrat social ne lui est proposé, aucune rétribution légitime des efforts accomplis. Un successeur qui a la furieuse impression qu'aucune place ne l'attend. Un déclassé qui occupe un emploi d'un niveau inférieur à celui de sa qualification, situation qui concernerait aujourd'hui 40% des jeunes.

Une telle situation s'explique en grande partie par les fortes tensions sur le marché du travail et par l'incapacité des entreprises à faire confiance aux jeunes. Mais elle trouve également sa source dans la grande misère des universités. La France est le seul pays occidental à dépenser moins pour un étudiant à l'université que pour un collégien ou un lycéen. Circonstance aggravante, cette faiblesse se double d'un système à deux vitesses : 40% des dépenses sont absorbées aujourd'hui par 5% des étudiants (ceux des classes préparatoires et des grandes écoles). Cette sacralisation de l'élitisme républicain que seraient les grandes écoles s'accompagne d'un désintérêt flagrant des dirigeants pour l'université. L'allongement extraordinaire des études supérieures, de 15 % de diplômés au moins bac +2 à 40% en vingt ans, s'est soldé par une augmentation du chômage des jeunes. De lieu de formation, l'université est devenue un lieu d'élimination, chargée de dire à 40 % des étudiants de première année qu'ils n'ont pas le niveau. Comment expliquer ensuite à ceux qui ont franchi toutes les étapes, et notamment les docteurs, que 10% d'entre eux seront au

chômage et que 40 % occuperont un emploi précaire ? Aucun système ne résisterait à un tel taux d'échec. Alors, oui, les étudiants ne supportent pas que l'on souhaite aujourd'hui graver dans la pierre une situation inacceptable. La précarité sur laquelle débouchent des études de plus en plus longues est un échec collectif et ne devrait pas devenir une situation normale, acceptée, légalisée. Peut-on leur reprocher de rêver à un CPA, à un Contrat pour un Avenir ?

Que proposer, quand tant de réformes de l'université ont échoué ?

- Un engagement national fort : dans le cadre d'une priorité budgétaire redonnée à l'éducation, l'État doit s'engager à dépenser pour un étudiant à l'université (hors classes préparatoires et grandes écoles) autant que pour un élève de lycée, 10 170 € au lieu de 6 400, en se fixant un calendrier sur 5 ans pour y parvenir ;

- Réorganiser le premier cycle (le niveau L) afin d'éviter l'échec massif des premières années, en donnant une formation générale exigeante mieux adaptée aux parcours antérieurs des jeunes et faciliter ainsi ensuite une véritable formation professionnelle ;

- Réduire la fracture entre ces deux France, celle des grandes écoles et celle de l'université. Le problème n'est plus de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, la massification est une réalité. Il n'est pas non plus de fabriquer de l'excellence, la France sait le faire depuis longtemps. Il est de démocratiser l'excellence. La « monoculture » exclusive du concours d'entrée, où tout se joue entre 19 et 20 ans, est-elle toujours pertinente alors que dans de nombreux domaines scientifiques ou littéraires, l'excellence s'acquiert progressivement ? Il faut ajouter une prise en compte plus ouverte des compétences, des entrées sur titres en deuxième, troisième année de grandes écoles. Oxford : 18 000 étudiants, Polytechnique : 400 reçus par an, dans une École normale supérieure

une certaine, tout est dit sur le malthusianisme et l'endogamie des élites au pays de la république. Il faut multiplier les filières universitaires performantes, car il existe une université de l'excellence. Pour preuve les salaires de début de certains étudiants de master qui rivalisent avec ceux des grandes écoles. Mais la question même de la coexistence en ces deux modes de formation (grandes écoles et universités) ne mérite-elle pas d'être posée ?

- Réguler les flux d'entrée à l'université, en évitant la sélection par l'argent. Les diplômés n'ont pas perdu leur valeur, seulement certains diplômés valent moins que d'autres sur le marché du travail. La mention bac +3 ou bac +5 ne veut plus rien dire en soi. Demandons un observatoire national des résultats et des débouchés par filières avec des chiffres accessibles par Internet pour que les étudiants fassent leur choix en leur âme et conscience. Et une politique ambitieuse de recherche doit être là pour défendre des domaines utiles sans avoir vocation à former des masses d'étudiants.

- Donner aux étudiants issus des milieux les plus défavorisés des moyens décentes pour faire des études. Le montant des bourses est notoirement insuffisant, les conditions du logement étudiant alarmantes, la situation des bibliothèques universitaires déplorable au regard des standards internationaux. Une très forte revalorisation des bourses couplée à une politique de protection sociale renforcée de l'étudiant permettrait de reprendre la question des droits d'inscriptions variables susceptibles de donner à chaque université des moyens financiers nouveaux.

- Définir avec tous les partenaires sociaux un statut de l'étudiant stagiaire en entreprise (rémunération, protection sociale, prise en compte dans les calculs de représentativité des salariés...) afin de mieux professionnaliser certaines études universitaires et faciliter ainsi une insertion professionnelle de qualité.

La stratégie de la droite : remplacer salaires et prime par de la participation, aux frais du contribuable

— PAR GROUPE « ACTUALITÉS RIPOSTE » —

Le principal objectif n'est assurément pas de long terme. Notre pays connaît une croissance molle, la consommation intérieure peine à lancer le développement économique. Quelles sont les solutions proposées par le Gouvernement ? Faire consommer les riches. Après la prime exceptionnelle de fin d'année libre de prélèvements, le bouclier fiscal, la nouvelle version de la politique de relance de la consommation passe par une possibilité de déblocage anticipé des fonds accordés aux salariés sous forme de participation ou d'intéressement. Le paradoxe est que ces outils ont été créés et développés pour : constituer un complément de retraite, pour développer l'actionnariat salarié... ces préoccupations de court terme volent en éclat dès lors qu'il faut relancer la machine économique et ce par tous moyens. L'objectif est bien connu de tous : en point de mire les élections de 2007 ; avec un bilan qui est à ce stade totalement indéfendable... Rappelons simplement certaines données de base. Les dispositifs d'intéressement, de participation, de plan d'épargne entreprise dont il

Avec le projet de loi sur « la participation financière » Les annonces du Gouvernement tendent à « développer la participation » pour « démocratiser l'actionnariat salarié ». Ces rododendons ne peuvent plus abuser personne.

est ici question ne concernent qu'une minorité de salariés (un peu plus de 10%) le plus souvent cadres supérieurs dans des très grandes entreprises. Ces différents dispositifs, ainsi que les fameuses stock options, font l'objet d'une fiscalité totalement dérogatoire. Cela incite les grandes entreprises à développer de nouvelles formes de rémunération. Ce qui était versé en salaire ou en primes l'est dorénavant par le biais de ces dispositifs. La perte sèche pour les finances publiques est considérable : il s'agit ici ni plus ni moins que de tailler des croupières à l'assiette de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés, des cotisations sociales et de la CSG-CRDS...

Pour mémoire, ce même Gouvernement nous indiquait, main sur le cœur, vouloir travailler à l'assainissement de nos finances publiques, compte tenu de l'état calamiteux de notre endettement... à un horizon fort peu électoral de... 2009. Bref pour le moment, les vannes sont ouvertes, avant une cure d'austérité après 2007 ?

Jugements désormais sans appel

Dans ce point de vue publié dans le journal *Le Monde* daté du 22 mars 2006, Arnaud Montebourg, pointe le bouleversement de notre justice civile introduit en catimini par le gouvernement pendant la trêve des confiseurs et applicable depuis le 1^{er} mars dernier.

Entre Noël et le Jour de l'an, entre la dinde et le champagne, le gouvernement a publié un décret au Journal officiel du 29 décembre 2005 qui bouleverse les règles multiséculaires de notre procès civil, et qui est en vigueur depuis le 1^{er} mars ! De ses 89 articles, difficilement intelligibles, il ressort une modification en profondeur de la justice civile, c'est-à-dire la principale justice des Français, celle qui tranche notamment le contentieux des familles, du travail, des affaires, des baux, des assurances, de la Sécurité sociale, celle qui rend près de 2 millions de décisions par an !

Même si les maux qui affectent l'institution judiciaire sont innombrables, le remède administré par le gouvernement aggrave la pathologie plutôt qu'il ne la soigne. Certes, l'idée directrice d'accélérer les procès est une bonne chose. Mais le prix payé pour y parvenir est abusif : le procès juste et équitable est sacrifié sur l'autel de la célérité. Les exemples pourraient être multipliés, mais on n'en prendra qu'un seul, emblématique des risques que fait peser pour le justiciable la confusion entre rapidité et précipitation.

Avec le nouveau décret, l'appel d'une décision de première instance ne sera possible, dans la plupart des cas, que si cette décision a été préalablement exécutée. Avant de pouvoir faire appel, il faudra désormais rendre l'appartement loué si le jugement a donné raison au propriétaire plutôt qu'au locataire ; quitter l'entreprise qui dégraisse si le conseil des prud'hommes y a vu un licenciement réel et sérieux ; payer la somme octroyée par le tribunal de commerce, etc. Autant dire que dans la plupart des cas l'appel ne présentera plus qu'un intérêt marginal. Ce décret sonne le glas de l'appel de droit ; tout va donc se jouer désormais en première instance. Et finalement, pourquoi pas ? Face aux lenteurs endémiques de la justice et à ses dysfonctionnements chroniques, pourquoi ne pas donner plus de poids aux décisions de première instance ? La question peut être effectivement posée. Mais elle n'est légitime qu'au prix de la refonte totale de la première

instance. On ne peut pas à la fois priver cette justice des moyens d'être rendue dans des conditions convenables et donner à ses décisions une portée quasi irréversible. Lorsque l'on sait les conditions dans lesquelles les décisions de première instance sont rendues, par un tribunal d'instance ou de grande instance (pour ne pas parler des tribunaux de commerce), statuant le plus souvent de manière non collégiale, par des magistrats accablés de travail, démoralisés et déconsidérés, y compris par le pouvoir politique, il n'est pas possible de subordonner l'appel à l'exécution du jugement.

Il est vrai que le nouveau texte prévoit lui-même un garde-fou : dans des situations extrêmes, il sera possible à celui qui a perdu en première instance de solliciter le maintien de son appel, même en cas d'inexécution. Mais pour obtenir ce sursis, encore faudra-t-il le demander à... la justice. Il y aura donc en plus un procès sur le procès. Curieuse manière d'accélérer le processus judiciaire. Cette réforme n'est que le dernier avatar de la destruction lente de notre justice à laquelle, plutôt que de donner les moyens dont elle a impérativement besoin, on invente des cache-misère qui s'ajoutent les uns aux autres pour tenter d'occulter la dégradation continue du service dû aux justiciables. Après l'introduction du catastrophique juge de proximité qui tranche en matière civile des litiges allant jusqu'à 4000, on met maintenant fin à l'appel de droit.

Le juge de proximité est d'ailleurs épargné par la réforme. Logique, puisque le gouvernement, anticipant sans doute sur le décret du 28 décembre 2005, avait déjà prévu que ses décisions seraient insusceptibles d'appel en matière civile, sauf très rares exceptions. Voilà donc le juge (qui n'en est pas vraiment un puisque l'on sait que ce sont surtout des retraités de la police ou des avocats en mal de clientèle qui occupent cette fonction) qui sert désormais de référence au procès civil. Un juge inapte qui rend des jugements sans appel, tel est le modèle de procès que promeut le gouvernement.

Sur la forme, le texte du 28 décembre 2005 encourt une plus grave critique encore. La fin de l'appel de droit méritait sans doute mieux qu'un décret pris pendant la trêve des confiseurs. Une question de cette importance n'aurait-elle pas pu être discutée, débattue, soupesée ? Sans doute le gouvernement ne souhaitait pas donner trop de publicité à un décret qui remet en cause des droits aussi fondamentaux, après plusieurs réformes inquiétantes sur le plan des libertés publiques.

Si un tel oukase a pu être possible, c'est parce que la Constitution de la V^e République prévoit que la procédure civile, à l'inverse de la procédure pénale, peut être réformée sans recourir au pouvoir législatif. C'est une illustration supplémentaire de la crise de notre démocratie qui, chaque jour davantage, éloigne les décisions de ceux pour qui elles sont prises. Lorsqu'une question aussi considérable que l'appel des décisions de justice, qui va concerner des millions de Français, ne fait l'objet d'aucune discussion publique, c'est le signe, encore une fois, que la crise de la démocratie est là. Un sujet de cette importance a sa place naturelle au Parlement, qui devrait être le seul lieu de débat en matière de justice.

“ Cette réforme n'est que le dernier avatar de la destruction lente de notre justice ”

Ce "décret des confiseurs", adopté en catimini, souligne à nouveau qu'il est nécessaire de repenser la répartition de la loi et du règlement

dans la Constitution de la V^e République, laquelle montre une fois de plus son obsolescence. Cessons de mépriser la procédure, cette soeur jumelle des libertés, rappelle-t-on souvent. C'est pourquoi, en toute logique, la faire relever de la loi plutôt que du décret est une des réformes qui figurent dans le projet de VI^e République, plus moderne, plus transparente et surtout plus démocratique. Il est grand temps que cette nouvelle République advienne.

Solidarité

Appel Pour la création d'un Collectif National des Lycées Ruraux

Cette année, dans l'Académie de Dijon, la carte scolaire mise au point par le Recteur a visé à démanteler dans les établissements ruraux (lycées et lycées professionnels) les filières technologiques, techniques et professionnelles. Ce choix, qui ne tient aucun compte ni des objectifs du Projet Académique 2005-2009 [<http://www.ac-dijon.fr/projetacad/p3.pdf>], ni de la volonté des populations locales et de

leurs élus, conduit à une fragilisation extrême de ces établissements par la réduction drastique de leur offre de formation et par conséquent de leurs effectifs.

Constatant le caractère systématique de cette stratégie dans la plupart des académies, les personnels et les parents du lycée de Clamecy (Nièvre), particulièrement touché par ces

mesures, ont souhaité être à l'origine d'un collectif des lycées ruraux qui leur permettrait de se faire entendre et d'opposer une résistance plus efficace. Un premier mouvement a déjà conduit à la réunion de représentants de plusieurs lycées de Bourgogne tandis que beaucoup d'autres manifestaient leur intérêt sur le blog ouvert à cette occasion : <http://soslyceesruraux.hautefort.com>



>>

Il s'agit maintenant de dépasser le cadre de la Bourgogne, de toucher d'autres régions et de tenir des assises nationales le 8 avril 2006 à Clamecy pour doter le collectif d'un statut officiel et élaborer une charte destinée à faire reconnaître la vocation spécifique des établissements ruraux

et à obtenir des garanties pour pérenniser et conforter leur activité.

Nous vous proposons de prendre part à ces assises et à l'élaboration de ce texte qu'il conviendra ensuite de faire reconnaître par les pouvoirs publics.

TOUS A CLAMECY LE 8 AVRIL 2006 ! Renover maintenant soutient l'appel du Collectif National des Lycées Ruraux.

8 avril 2006 : Assises nationales des lycées ruraux à Clamecy (58)

Pourquoi ?

Pour sortir de l'isolement et fonder officiellement le Collectif National des Lycées Ruraux en réunissant des représentants des lycées ruraux français. Pour rédiger avec les délégués des lycées présents une charte nationale des Lycées ruraux affirmant leurs spécificités, leur originalité et leur nécessité dans l'offre éducative publique.

Pour qui ?

Pour tous les représentants enseignants de lycées se sentant concernés par la défense et le maintien du service public d'éducation dans le milieu rural. Pour les élus et associatifs mobilisés sur cette question. Pour les parents d'élèves qui souhaitent vivre en milieu rural et offrir une scolarité de qualité à leurs enfants. Pour les élèves qui souhaitent poursuivre leur scolarité au-delà du collège sans pour autant se déraciner de leur milieu familial et avoir un choix diversifié d'orientation.

Quand ?

Le 8 avril 2006 de 9h30 à 17h.

Qui organise cette journée ?

L'initiative du Collectif des Lycées Ruraux est partie du lycée de Clamecy, mais a reçu depuis un soutien plus large au niveau local et régional. Le mouvement est porté par des enseignants et des parents d'élèves, de tous syndicats, de toutes fédérations.

Cette journée sera couverte par France 3 Bourgogne Franche-Comté.

Il serait souhaitable d'avoir un ou deux délégués par lycée, la présence d'un Conseiller Régional chargé des lycées ou de l'enseignement secondaire pour chaque Région est vivement souhaité par le Collectif. Nous cherchons des bénévoles pour nous aider à l'organisation matérielle. Si vous souhaitez venir comme participant, ou pour animer un atelier, merci de le faire savoir le plus vite possible à l'adresse : collectifRR@yahoo.fr

Par retour, vous seront envoyées des informations supplémentaires et aussi un projet de charte à amender, discuter, enrichir et finaliser le 8 avril 2006.

Adresse postale : Collectif des Lycées ruraux - Lycée Romain Rolland - 7 rue Pablo Neruda - 58500 CLAMECY. - Courriel : collectifRR@yahoo.fr

l'Edito // suite

3 - Si elles expliquent la marche vers l'impasse, les circonstances ne peuvent pourtant suffire à comprendre l'ampleur de la crise. C'est dans l'analyse des ultimes spasmes d'un système politique épuisé qu'il faut chercher les causes profondes du blocage. Dès lors, pour substituer aux contre-réformes autoritaires un réformisme social démocratique, des changements s'imposeront.

« Coup d'Etat permanent » disait François MITTERRAND de la Vème République. Nous y sommes en plein. Les attaques les plus violentes contre le droit du travail sont entreprises à la sauvette – les ordonnances créant le C.N.E en plein été – où à la hussarde, 10 jours de navettes parlementaires achevés par un 49.3 pour créer, par amendement (!), le C.P.E. Dans tous les cas, il s'agit d'utiliser toutes les ressources constitutionnelles pour empêcher le débat démocratique et remettre en cause gravement un siècle de compromis sociaux. Il y a « coup d'Etat » quand tout au long de la procédure chaque contre-pouvoir est contourné : Les syndicats, pas consultés. Le Parlement, bâillonné. Jusqu'aux juges demain qui, ne pouvant juger de la réalité des motifs d'un licenciement sans motif, devront se contenter d'appréciation de pure forme.

Il y a « coup d'Etat » quand, au même moment, le garde des sceaux adresse aux parquets des instructions partielles sur la façon dont les juges des prud'hommes, pourtant juridiction paritaire, doivent apprécier les premiers recours dont ils sont saisis au sujet des C.N.E. Afin d'éviter à tout prix des jurisprudences dommageables.

Il y a « coup d'Etat » quand le premier ministre multipliant signes et contre-signes réserve finalement aux seuls siens les concessions qu'il envisage : Annonce à l'UNI de la possibilité de négocier par branche des modalités d'application spécifique ; Annonce au groupe UMP des marges éventuelles de manœuvre sur la durée de la période d'essai et la motivation des licenciements.

4 - Toutes ces procédures d'ordre, mise au service d'une contre-réforme sociale pourraient bien être un coup fatal porté à la Vème République.

Agonisant depuis la réforme du quinquennat et le choix d'élire les députés dans la foulée de la Présidentielle, notre système politique se cabre dans un ultime sursaut. Mais il est désormais évident qu'un projet de réforme social par le compromis ne pourra naître de l'ensemble institutionnel actuel qui étouffe toutes les formes organisées du débat et de la représentation démocratique et multiplie les procédures autoritaires.

C'est pourquoi, à la différence de la plupart de nos camarades socialistes nous continuons à penser que la question institutionnelle est intrinsèquement liée à la question sociale.

Quand nous affirmions, envers et contre tous au Mans, qu'il fallait une VIème République, nous n'agissions pas par fétichisme institutionnel. Nous voulions montrer en quoi, pour rendre possible la réforme sociale il fallait désormais, et au préalable, refonder le système politique en établissant la VIème République. Dans celle-ci, un nouveau souffle sera donné aux acteurs sociaux et à la démocratie sociale : Election de représentativité des syndicaux pour consolider

leur légitimité à négocier et leur poids ; financement public de leur activité ; reconstitution de la hiérarchie des normes en matière de négociation collective (un accord interprofessionnel est supérieur à un accord de branche lui-même supérieur à un accord d'entreprise) ; modification de la composition de la 2ème chambre parlementaire pour y associer les acteurs sociaux dans la VIème République. Les outils de la contrainte de l'exécutif sur le législatif seront abolis (49.3, dissolution) de même que les procédures exceptionnelles (art. 16) tandis que les pouvoirs du Parlement seront hautement accrus. A travers cette nouvelle architecture, c'est tout un système d'équilibre des pouvoirs et des contre-pouvoirs qui sera mis en place. Impossible dès lors d'imaginer modifier des pans entiers de la législation sociale sans débat : Association des partenaires sociaux et délibérations parlementaires seront les conditions même de l'action législative.

5 - En politique il faut toujours trouver un bon usage aux crises. Celle-ci en aura deux. L'un est quasiment certain aujourd'hui : le Premier Ministre qui rêvait du pont d'Arcole va revivre Waterloo. Trahi par les siens qui s'en font une habitude il accompagnera le Président dans la retraite forcée qui s'annonce. L'autre bon usage reste à construire. Il s'agit pour nous de mettre enfin au premier rang de nos priorités le changement de nos institutions pour créer les conditions d'une réforme sociale démocratique. Un peu de courage camarades rédacteurs du projet, vous tenez entre vos mains la condition de réussite d'une action gouvernementale à la fois de gauche et moderne.

Associations départementales : quelques naissances récentes

>> dans l'Ain :

Après une Assemblée Générale fondatrice, en présence d'Arnaud MONTEBOURG, à laquelle avaient assisté 130 personnes début février et une campagne d'adhésion très active, l'Assemblée Générale constitutive de Rénover Maintenant 01 s'est tenue le samedi 11 mars 2006. A l'ouverture des travaux 83 adhérents, à jour de cotisation, étaient recensés dont 65 présents ou représentés.

Sur ces 83 adhérents, 50% sont des sympathisants souvent anciens membres du Parti socialiste auquel la démarche d'Arnaud redonne espoir et qui ont envie de s'engager pour la rénovation.

Après l'adoption des statuts, il a été procédé aux élections du conseil

d'administration, lequel a désigné en son sein le bureau dont Daniel ORY, Président, Bertrand PLANTEVIN, Secrétaire et Eric THOMASSON, Trésorier. Quatre ateliers thématiques ont été retenus : Démocratie et Institutions - Europe - Economie, Emploi et solidarité - Education, Formation et Recherche.

Les ateliers se réuniront régulièrement en s'ouvrant sur les citoyens (conférences et débats publics) pour démontrer que le fatalisme n'est pas une fin en soi mais qu'il est possible d'influer sur notre propre destinée.

> Contact : majuel@free.fr

>> dans les Alpes de Haute Provence :

Le 11 Février 2006, dans une convivialité partagée, les militants des Alpes de Haute Provence se sont réunis à Digne les Bains pour créer leur association départementale Rénover maintenant 04.

Ils ont élu le seul candidat ayant fait acte de candidature au poste de Président de l'association : Joël Aubert, secrétaire Fédéral du Parti Socialiste chargé de l'environnement et de la culture. Le bureau constitué, outre son Président est constitué de Boularés Soltani, secrétaire, et de Fabrice Trouvé, trésorier. Le conseil d'administration a également été constitué. L'objectif prioritaire que se sont fixé les membres fondateurs

est de rassembler au sein de l'association des sympathisants n'appartenant à aucun parti politique, dont certains ont déjà pris contact avec certains militants. Rénover est un challenge sur lequel il va être agréable de réfléchir, travailler et proposer pour les membres de RM le plus vite possible.

> Contact : Joel.aubert1@free.fr

> Courrier : Association RM 04 14 Avenue Paul Martin 04000 DIGNE LES BAINS

>> en Lozère !

A la suite de la synthèse, décidée lors du Congrès du Mans, de nombreux camarades socialistes de Lozère ne se sont pas reconnus dans celle-ci, et n'ont pas accepté le renoncement aux principes adoptés par le NPS à Fouras en août 2005. Une occasion manquée...

Au niveau national, Arnaud Montebourg créait alors en décembre dernier « Rénover, Maintenant » avec le double objectif de peser sur les orientations et le projet 2007 du Parti Socialiste et de réaffirmer une ambition novatrice et ouverte à toutes les idées ancrées à gauche, pour une victoire obligatoire aux prochaines échéances. C'est dans cette continuité que s'est créée à Mende le 16 mars dernier une association départementale « Rénover Maintenant 48 », sous le parrainage de Paul Alliès, qui était venu soutenir l'équipe locale qui s'est mise en place :

> Président : **Jean-Paul CHEDANNE**

> Vice-président : **Jacques LEFFRAY**

> Secrétaire : **Joël YOYOTTE-LANDRY**

> Trésorier : **Aurélien VAN DE VOORDE**

L'association a défini pour ses premiers mois un triple objectif :

- 1) l'obligation de la rénovation en participant aux propositions de l'association nationale
- 2) favoriser les échanges entre tous les participants à une gauche sociale
- 3) participer à tous les débats et à toutes les échéances qui permettront de faire avancer au niveau départemental les idées progressistes, humanistes et démocratiques.

Pour ceux qui croient à une rénovation nécessaire et rapide du Parti Socialiste, moteur incontournable du changement à gauche, et à notre opposition à une politique libérale suicidaire pour notre planète, la porte de l'association est ouverte.

Rénover ... Maintenant... Sans attendre.

> Contact : jpc51@free.fr

Le billet de Paul Alliès

MENDES avait (très tôt) vu juste

La violence faite aux étudiants et à la jeunesse en général avec le projet du CPE, tant sur le fond que sur la forme, n'est pas qu'un effet de "mauvaise gouvernance" ni de la rivalité impitoyable entre de Villepin et Sarkozy, comme on le lit ici et là dans la presse. C'est l'effet d'un système, celui de la V^e République. Pierre Mendès-France l'avait bien vu.

C'était le 21 juin 1961. Mendès tenait ce jour-là une conférence à l'Hotel de ville de Versailles à l'invitation de Pierre Béregovoy devant la section locale du PSU. Le contexte est tendu puisque marqué par les attentats de l'OAS et la tentative avortée de putsch militaire avorté à Alger deux mois plus tôt. Portant Mendès pense aux paysans et à la crise sociale bretonne, autre face selon lui de la violence ordinaire du régime. Voici un

extrait de ses paroles: "Lorsque des citoyens veulent formuler une revendication, exprimer un mécontentement, ils sont amenés à recourir aux moyens de la violence. S'il y avait des canaux réguliers, normaux, organiques pour que le mécontentement agricole soit connu du pouvoir et que le pouvoir en tienne compte, s'il y avait un Parlement, des interpellations, la discussion des lois proposées par les députés pour remédier à tel ou tel inconvénient, les problèmes auraient pu être abordés. Le système actuel ne le permet pas". On le voit, Mendès n'hésite pas à renverser la charge de la preuve: ce n'est pas tant "la violence des tracteurs" qui importe, c'est le mal caché au coeur des institutions. Depuis, cette situation a empiré. La bataille pour la VI^e République c'est aussi celle contre le CPE pour l'avènement d'une démocratie respectueuse des citoyens.

La domination du monde

le roman vérité de Denis Robert



Cela ressemble à la réalité, ça a le goût de la réalité, mais cela s'appelle un roman. Ce livre fait froid dans le dos. Ici Denis Robert, raconte l'enquête d'un journaliste (suivez son regard) dans l'ombre d'un paradis bancaire ; le Luxembourg. Il y démêle les liaisons incestueuses entre de grands dirigeants de ce monde et les mafias et décortique le fonctionnement de la finance internationale qui le domine. Après "Révélation\$" et "La boîte noire", Denis Robert, ancien journaliste à Libération, accroche des mâchoires de pitbull aux requins de la finance. Seulement voilà, cette lutte animale entre un homme armé de sa seule plume, et un prédateur terrifiant aux dents acérées le

conduit dans des procédures judiciaires qui n'en finissent plus. Preuve s'il en est qu'un journaliste peut faire trembler les hommes gris qui, du haut leur building de verre, avaient pris l'habitude pour nous regarder le sourire carnassier aux lèvres. Ceux là sont aujourd'hui démasqués et c'est peut être le point de départ d'une autre histoire. Le travail méticuleux de Denis Robert avait inspiré la mission parlementaire anti-blanchiment dont Arnaud Montebourg était le rapporteur. Pour son courage, Anticor lui a aussi remis cette année un prix symbole de son éthique et de son engagement déterminé à combattre un fléau qui met en péril nos systèmes sociaux et notre démocratie.

Quoi de plus naturel pour Rénover maintenant qu'un appui fort et tous nos encouragements ?

En savoir plus :

> Denis Robert l'inculpation de trop : http://www.renover-maintenant.org/article.php3?id_article=196

> Signer la pétition de soutien : <http://www.libertedinforme.info/PhpPetitions/index.php?petition=2>

> Anticor : <http://homepage.mac.com/tristanmf/ANTICOR/index.html>

Dans ma bulle

C'est le titre du dernier album de Diam's, rappeuse féministe et antiraciste très engagée : en ouvrant la pochette vous trouverez un appel à s'inscrire sur les listes électorales et à voter. Ce document résume l'état d'esprit de cette rappeuse dont la douceur se mêle à une énergie combattive époustouflante.

Pour son troisième album, Diam's jette un regard très féministe sur la situation des banlieues avec une lucidité qui la caractérise toujours. Ses mots sont ses armes d'une efficacité redoutable lorsqu'elle s'en prend à "Marine" (titre 7) face au racisme. "Dans ma bulle" est aussi musica-

lement accessible à un public très large, ce qui en fait toute la force. La "Petite banlieusarde" donne beaucoup d'elle même partout en France dans sa tournée. Partout "son public" lui offre un accueil à l'image de cette France ouverte qui aime la diversité. Cette France rêvée qu'elle raconte dans laquelle les valeurs de respect et de tolérance sont les maîtres mots.

Pour connaître les détails de la tournée, découvrir ses anciens albums, visitez le site : <http://www.diams-lesite.com>

"Viva Zapatero" un documentaire poignant sur la dérive autoritaire du régime italien

Si l'on vous disait que l'Italie, l'un des piliers de l'UE, n'était plus tout à fait une démocratie. Et si l'on ajoutait que Berlusconi était une création de son opposition. C'est le point de vue de ceux qui essaient de lutter et analysent la dérive autoritaire de ce pays dont les médias et les artistes sont muselés par le pouvoir politico-financier d'un seul homme... Face à lui, une femme (heureusement parmi d'autres) a décidé de relever le défi de la résistance par une arme puissante : l'humour.

Le Synopsis du film : Dans une Italie où Berlusconi contrôle la quasi-totalité des médias, Sabina Guzzanti célèbre humoriste italienne voit son show déprogrammé de la télévision publique après sa première diffusion sous le prétexte de "vulgarité" et d'insultes au gouvernement.

A l'occasion de cette mise à pied, Sabina Guzzanti va enquêter avec autant d'humour que de sérieux auprès de la classe politique et médiatique sur l'état de la démocratie en Italie et en Europe. "

Ce film offre également une émouvante illustration de la résistance populaire qui a lieu tout près de chez nous. Il ne peut que nous interpeller sur le rôle de l'opposition, sur l'étonnante complaisance des institutions européennes et pays voisins à l'égard du régime Berlusconi, mais aussi sur l'avenir des médias en France.

Déjà diffusé sur le petit écran, le film est désormais en salle dans plusieurs régions de France.

En savoir plus : http://www.allocine.fr/seance/film_gen_cprojection=115304

La Lettre de « Rénover, maintenant »

> Directeur de la publication : Arnaud Montebourg > Directeur de la rédaction : Eric Loiselet > Ont contribué à ce numéro : le groupe riposte de RM, le groupe éducation de RM, Paul Allières, Thierry Mandon, Arnaud Montebourg, Hélène Parra, Séverine Tessier. > Graphisme, mise en page : David Babonneau

Pour contacter la rédaction : redaction@renover-maintenant.org



- Je souhaite être informé(e) des initiatives de "Rénover Maintenant"
- Je soutiens "Rénover Maintenant" : Je verse une contribution de 20 €
- Je verse une contribution de ... €

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Email _____

Pour les personnes adhérentes au PS :

Fédération et section _____
 Fonction au sein du PS et/ou mandat(s) électif(s) _____

Coupon à renvoyer à Paul Goossens
 3, rue du Baigneur - 75018 Paris
contact@renover-maintenant.org
 Les chèques sont à libeller à l'ordre de "Rénover Maintenant"